

AFFAIRE N°25.- Marché de gré à gré à passer avec la Société U.M.A.B. pour la fourniture de mobilier scolaire - Montant du marché : 1 176 860 Frs CFA.

Le Secrétaire donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Je vous demande de m'autoriser à passer avec la Société U.M.A.B. à Saint-Denis, un marché de gré à gré d'un montant de 1 176 860 Frs (UN MILLION CENT SOIXANTE SEIZE MILLE HUIT CENT SOIXANTE Frs CFA) pour la fourniture du mobilier scolaire livré dans les différentes écoles de la Ville de Saint-Denis.

La dépense correspondante est imputable au Chapitre 903, article 214 du Budget Primitif de 1970.

LE MAIRE.- Je mets la question aux voix.

Adopté à l'unanimité.

Approuvé
à Saint-Denis le 10^r juin 1970
P. le Maire
le Secrétaire Général
Signé: M. Kessler
Pour copie certifiée conforme
le Directeur des Affaires Financières
Signé: M. Vergeaux.